

Agnelles de renouvellement : l'essentiel se joue au sevrage

Le tri puis l'alimentation des futures agnelles doivent assurer la fertilité à la première mise à la reproduction en atteignant le poids minimum correspondant aux deux tiers de leur poids adulte. Par ailleurs, garantir la future production laitière en limitant la croissance du sevrage à la puberté à 170 g par jour maximum est une nécessité. Au-dessus, le tissu adipeux se dépose en effet dans la mamelle au détriment du tissu excréteur de lait. Si les agnelles nées en mars sont destinées à être luttées en milieu d'automne, soit à l'âge de 8 à 9 mois, seules celles répondant aux critères de sélection et pesant plus de 25 kg pour un sevrage à 100 jours et 28 kg pour un sevrage à 120 jours sont alors conservées si elles sont allaitées à l'herbe.

Au moins 36 kg au 1er septembre

Après le sevrage, elles continuent à pâturer sur des parcelles de bonne qualité, c'est-à-dire avec de l'herbe courte et feuillue. Les meilleures parcelles sont privilégiées, en particulier les parcelles fauchées car elles présentent aussi l'avantage d'être indemnes de parasites. L'apport de concentré n'est pas indispensable mais souvent nécessaire lors de manque d'herbe. Une céréale est alors apportée à raison de 300 g par agnelle et par jour. Afin de contrôler le bon développement des agnelles, une pesée au 1er septembre est un bon indicateur. Elles doivent alors peser au moins 36 kg pour espérer atteindre le poids de 47 kg deux mois plus tard.

Pour en savoir plus, des fiches CIIRPO sont à votre disposition sur idele.fr/ciirpo et www.inn-ovin.fr : : Des agnelles nées au printemps bien préparées à leur future carrière.

Après le sevrage, les parcelles de fauche sont à privilégier.



Crédit photo : CIIRPO

Laurent FICHET, Stéphane MIGNÉ, Aurore PRIEUR
Chambre d'agriculture des Pays de la Loire
Laurence SAGOT (Institut de l'Elevage/CIIRPO)